



Retirer son dossier de l'auto-ecole

Par **Moomons**, le **08/04/2010** à **08:58**

Bonjour,rrnrJ'ai souscrit un forfait code/conduite dans une auto école, d'une valeur de 720 euros il y a presque 2ans.rnrPassé un an, je n'avais toujours pas passé le code mais avait effectué 8 h de conduite. Comme mes études se font dans une autre ville, je n'ai plus le temps d'y aller et j'aimerais retirer mon dossier. Mais voila on me demande soit de payer la totalité du forfait soit de payer 200 euros pour pouvoir partir. rnSeulement voilà, mon contrat ne stipule pas de payer quoique ce soit pour quitter l'A.E et il était, qui plus est, valable 1an, "passée cette échéance le contrat sera caduc" . Ayant déjà payé 300 euros qui couvrent totalement mes 8 heures de conduite, que puis-je faire ? Suis-je en tord ?rnrnAidez-moi, SVP.